



A ton le droit de me retirer le droit de voir ma mère en ephad

Par **Nanou1969**, le **01/01/2023** à **09:38**

Bonjour rnJ'ai perdu mon papa en octobre 2013. J'étais la seule sur la fratrie d'une soeur et d'un frère plus âgée qui ne voyais plus les parents depuis plus de 15 ans . J'allais voir mes parents et m'occuper de mon père pendant qu'il était malade d'un cancer accompagnement à l'hôpital ses consultations ex .. j'emmenais ma mère en courses habitant juste à côté . Mon père a fait une crise cardiaque et est décédé.je me suis occupé des funérailles de mon père et tous les papiers pour la reconversion de la retraite de papa pour éviter que papa ne se retrouve sans rien . La mon frère réapparaît comme par enchantement. Ma sœur toujours absente . J'habitais Coulommiers à cette époque et ne pouvant pas laisser ma mère seule avec mon ex conjoint nous lui avons trouvé un appartement à quelques mètres de chez nous le bail avait été par la mère signé le garant était mon frère et j'avais assuré l'appartement et donné la caution. J'ai eu la mauvaise surprise de me retrouver avec cet appartement sur les bras puisque mon frère c'était chargé sans m'informer qu'il lui avait trouvé un appartement derrière mon dos . Donc suite à cela j'ai complètement été évincé de la vie de ma mère. J'ai appris en décembre et sur les réseaux sociaux et par la fille de ma soeur qu'un vide-maisons était organisé. Ma mère a été placée en ephad le 7 décembre soit disant pour de nombreuses chutes ma mère étant handicapée et appartement avec étages . je précise que ma soeur est à 350 km et mon frère dans le nord . Donc je décide de laisser des messages vocaux à la fille de ma sœur afin que rien ne sorte de cet appartement sans que je sois là . J'ai dû aussi faire des recherches pour savoir dans quel ephad ma mère se trouvait et pour quels raisons. La raison était totalement différente ma mère se laissait mourir ne se nourrissant plus et se laissait totalement aller J'ai eu un message de ma sœur qui me prenait de haut déjà pour que je sois là pour virer tout ce qui restait comme meubles je tiens à signaler qu'ils avaient bien pris soin de prendre ce qui les intéressait bien avant que j'arrive .je n'avais le droit de rien toucher ni ouvrir ou récupérer les photos de mon papa . Les armoires étaient fermées à clés et

j'avais interdiction dy toucher. Nous avons pris ce qu'il ne voulait plus et laisser le reste . J'aime appeler la maisonnée n de retraite ou se trouve ma mère et ont me refuse toute visite . J'ai expliqué la situation et j'attend toujours que la directrice de lephad me donne l autorisation de la voir étant donner que ma soeur est la personne de confiance. J'ai récupéré l'urne de mon papa que je devais dégager propre mot utilisé par ma soeur. Ma mère vivait dans un miroir je n'ai jamais vue un appartement aussu sale et faisait froid dans le dos . Toile d'araignée salle de bains n inaccessibles pour une personne a mobilité réduite pas d'accès à la douche et aucune femme de ménage ou d auxiliaire de vie ou bipeur en cas de soit disant chute. Il l'avait mise la et c'est tout . J'attend toujours l'appel de la directrice de lephad pour avoir l autorisation de voir la mère au bout de 8 ans . Je n'ai toujours rien et étant donner que ma soeur est la personne de confiance je doute avoir cette autorisation. Je n'ai pas été mise au courant de l'état de de santé de ma mère ni de son placement. Les soit disant chutes aurait due causer pas mal de fracture étant donner quelle a des problèmes pour marcher et a été opéré pour sa hanche . Quel recours puis je avoir puis je porter plainte pour négligence contre ma soeur et mon frère ? Et ais je le droit de voir ma mère ? J'espère de tout coeur que vous pourrez m'aidez .

Par **Visiteur**, le **01/01/2023** à **12:09**

BonjourrrnnLourd passif effectivement, il nous sera difficile de vous informer juridiquement.rnrnSi au bout de 8 ans, vous n'avez pas pu agir contre la motivation et la notification du refus de visite, c'est un avocat qu'il faut voir...